

Vendredi 11 décembre: les nouvelles du jour concernant la reprise du réseau R'Net

Le lundi 7 décembre 2020, la mairie a organisé une journée de travail concernant le projet de reprise du réseau internet de la commune par la société BNT et la commune elle-même.

Étaient présents à cette journée de travail Mme le maire Roseline Boussac, le premier adjoint M. Frédéric Vidal, les élus Mme Eliabelle Boussac et M. Jordan Rigaud, les habitants Mme Marie Carraggi, M. François Léonard et M. Georges Matichard ainsi que M. le maire de Saint Bresson, Patrick Darlot et M. Pascal Rullier, gérant de la société BNT.

Le but de cette journée était de lister le matériel existant et apprécier son état, de lister le matériel manquant et de chiffrer le coût de remise en service du réseau après l'abandon de la société R'Net. Il s'agissait également de faire un point sur l'ensemble de la partie administrative à mettre en place entre le Pays Cévennes et la commune, entre la commune et BNT et entre BNT et ses abonnés.

Durant les jours suivants nous avons finalisé nos dossiers et organisé deux nouvelles réunions. L'une ayant permis aux habitants, Mme Marie Carraggi, M. François Léonard et M. Georges Matichard de présenter le projet à l'ensemble des conseillers, l'autre, entre membres du Conseil a permis de prendre une décision avec l'avis du percepteur et d'un avocat.

Contre ces deux derniers avis nous avons finalement décidé de donner une suite favorable au projet sous plusieurs conditions.

La première étant de faire payer un droit d'entrée aux abonnés BNT. C'est-à-dire que de la même façon qu'un client doit payer des frais de mise en service ou de matériel chez d'autres opérateurs, il devra s'acquitter de frais de mise en service de 50€ par abonnements après quoi il paiera son abonnement 34,90 € par mois pour un accès internet illimité. Ce droit d'entrée permet à la mairie de rembourser une partie des investissements originaux nécessaires au projet.

La deuxième condition est que le coût de gestion et d'entretien du système ne dépasse pas le montant de la rétribution allouée par BNT pour l'utilisation dudit système. Si les frais d'entretien s'avèrent plus élevés que la rémunération attribuée, le Conseil Municipal se réserve le droit de ne pas effectuer l'intervention. Nous envisageons le projet comme une opération blanche pour les caisses de la commune. Il doit coûter ce qu'il rapporte.

La troisième condition est que l'entretien et les pannes éventuelles fassent d'abord l'objet d'un diagnostic et d'une réparation par un groupe d'abonnés bénévoles et habilités par la mairie avant d'être confiés à un prestataire extérieur sous réserve du coût de l'opération.

La mairie est volontaire et fera de son mieux pour donner accès aux meilleures offres de communication aux habitants mais se dégage de toutes responsabilités quant à la qualité des services fournis.

Si le projet rassemble le nombre suffisant de 20 abonnés alors nous effectuerons les démarches administratives afin de le mettre en place dans les plus brefs délais et d'éviter tout manquement de connexion à internet.